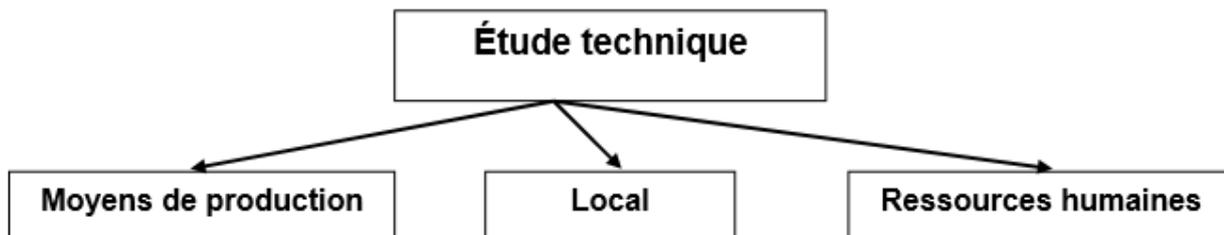


## Chapitre 4 : La stratégie de la création d'une entreprise.

### 1. L'étude technique

L'étude technique porte sur le matériel, le local et le personnel.



#### A. Les moyens de production

4 types de moyens matériels :

1. **Matériel d'exploitation** : machines, équipements,....
2. **Mobilier de bureau** : bureaux, fauteuils, armoires.....
3. **Matériel Informatique et télécoms** : PC, imprimante, Fax, postes téléphoniques.....
4. **Matériel de transport** : voiture,...

La capacité de production prévisionnelle est une résultante de l'étude de marché. Il faut être très prudent dans l'évaluation de cette capacité de production : Il est plus facile d'accroître cette capacité au besoin, que de se débarrasser d'un matériel de trop.

Le coût du matériel en rapport avec sa qualité et ses performances est également un critère d'une importance particulière ; Le coût d'un matériel n'est pas seulement son coût d'acquisition, mais également celui de son entretien sur toute sa durée de vie : service après-vente, disponibilité des pièces de rechange et délais nécessaires pour la remise en marche en cas de panne.

#### B. Le local

L'emplacement géographique joue un rôle déterminant dans la réussite du projet surtout pour les activités commerciales. Être près de sa clientèle et de ses fournisseurs, se situer dans un endroit qui connaît un trafic important, peuvent être les gages de réussite d'une affaire.

#### C. Les ressources humaines

Il faudra commencer par arrêter les besoins de l'entreprise en matière de ressources humaines. La connaissance des différentes étapes des processus d'approvisionnement, de stockage, de transformation et de commercialisation permettra d'énumérer les postes de travail à mettre en place dans l'entreprise.

L'effectif du personnel administratif sera quant à lui, déterminé en fonction des différentes tâches à effectuer : comptabilité, informatique, maintenance, secrétariat, etc.

## 2. l'étude financière

L'étude financière consiste à traduire en termes financiers tous les éléments réunis dans l'étude de marché et technique. Elle permet d'établir le plan d'investissement, le plan de financement, le détail des crédits, le compte des produits et charges (CPC) et le plan de trésorerie.

### 2.1. La description de l'investissement et de son financement

Cette partie comprend les différentes composantes de l'investissement ainsi que les moyens financiers nécessaires à sa réalisation. Pour ce faire, on peut utiliser le tableau suivant :

**Modèle du plan d'investissement**

Investissement	Montant en milliers de dhs				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Fonds de commerce					
Acquisition du local					
Acquisition du terrain					
Aménagements & installations					
Matériels divers					
Equipements administratifs					
Frais préliminaires					
Prospection publicité					
Fonds de roulement					
Divers imprévus					
<b>Total investissement</b>					
Capital social					
Crédits bancaires					
- court terme					
- moyen terme					
- long terme					
Autres					
<b>Total financement</b>					

Le plan de financement est un tableau qui fait ressortir :

- les besoins de l'entreprise pour son démarrage et son financement ;
- les ressources de cette entreprise qui sont les moyens financiers nécessaires pour financer ses besoins comme le capital, les apports des associés et le concours bancaire.

Le tableau ci-après montre un modèle de plan de financement.

## Modèle de plan de financement

	An 1	An 2	An 3		An 1	An 2	An 3
Besoins				Ressources			
Frais de constitution				Capital			
Investissement				Augmentation capital			
- Fonds de commerce							
- Terrain							
- Aménagements & Installations							
- Matériel							
- Divers							
Besoins FDR							
- Constitution							
- Accroissement							
- Remboursement emprunts				- Avancées associés			
				Crédit sollicité			
<b>Total</b>				<b>Total</b>			

### 2.2. Le détail des crédits

Le détail des crédits peut se présenter comme suit :

#### Modèle de présentation des crédits

Banques	Montant crédit	du	Taux d'intérêt	Durée	Franchise	Modalités de remboursement	Garanties proposées

### 2.3. Le compte de produits et charges (CPC)

Le compte de produits et charges permet de déterminer le résultat global du projet durant les cinq premières années. Il permet de faire ressortir le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat courant, le résultat non courant, le résultat net avant impôt, le résultat net après impôt, l'impôt sur les sociétés.

## Modèle de CPC sur 5 ans

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
1. Produits d'exploitation					
2. Charges d'exploitation					
- Achats revendus de marchandises					
- Achats consommés matières et fournitures					
- Impôts et taxes					
- Charges de personnel					
- Autres charges d'exploitation					
- Dotations d'exploitation					
3. Résultat d'exploitation (1-2)					
4. Produits financiers					
5. Charges financières					
6. Résultat financier (4-5)					
7. Résultat courant (3+6)					
8. Produits non courants					
9. Charges non courantes					
10. Résultat non courant (8-9)					
11. Résultat avant impôt (7+10)					
12. Impôt sur les sociétés (11x 30%)					
13. Résultat après impôt (11-12)					

### 2.4. Le plan de trésorerie

Le plan de trésorerie est un tableau qui permet à l'entrepreneur de faire le suivi de la trésorerie au mois le mois. C'est un tableau qui revêt une grande importance puisqu'il permet de connaître la trésorerie nette mensuelle. Ce plan prévoit un solde de départ, le total des recettes prévues (encaissements) et le total des dépenses prévues (décaissements). Le plan de trésorerie peut être présenté comme suit :

### Modèle de plan de trésorerie

	Jan	Fév	Mar	---	---	Déc
1. Solde début mois						
2. Encaissements						
- Ventes						
- .....						
- Subventions						
3. Décaissements						
- Achats						
- Eau, énergie						
- Impôts et taxes						
- Salaires						
- .....						
- Remboursements emprunts						
4. Solde début de mois (2-3)						
5. Solde fin de mois (1+4)						

### 3. L'étude juridique

Pour créer son entreprise, le créateur a le choix entre la forme individuelle ou la forme sociétaire. Dans cette dernière, on distingue les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux.

#### 3.1. L'entreprise individuelle

<b>Capital</b>	Aucun capital minimum n'est exigé lors de la constitution
<b>Fonctionnement de l'entreprise</b>	C'est une entreprise dirigée par une seule personne (le créateur)
<b>Responsabilité du chef d'entreprise</b>	Illimitée, le créateur prend seul toutes les décisions et les assume
<b>Statut social du chef d'entreprise</b>	Le créateur ne peut être considéré comme salarié de son entreprise, il est rémunéré par les bénéfices de l'entreprise
<b>Statut fiscal du chef d'entreprise</b>	Tout ce que le créateur gagne ou retire de sa caisse ou sa banque est considéré par le fisc comme un bénéfice distribué, soumis à l'impôt sur le revenu
<b>Recommandations</b>	L'entreprise individuelle est recommandée pour les créateurs qui tiennent à leur autonomie. Cette forme juridique exige peu d'investissement et présente des risques modérés.

#### 3.2. La société à responsabilité limitée SARL

<b>Capital</b>	Aucun capital minimum n'est exigé
<b>Nombre d'associés</b>	De 1 à 50. Si le nombre d'associés dépasse 50, la société doit être transformée en SA
<b>Fonctionnement de la société</b>	- La société est gérée par un ou plusieurs personnes physiques, associés ou non, généralement désignés dans les statuts. - La durée du mandat des gérants est de 3 ans en l'absence des dispositions statutaires. - Les gérants sont responsables, individuellement ou solidairement selon le cas, envers les tiers, soit des infractions aux dispositions légales applicables aux SARL, soit des violations des statuts, soit des fautes de gestion
<b>Responsabilité des associés</b>	Les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports
<b>Recommandations</b>	- La SARL est recommandée dans le cas où le créateur souhaite limiter les risques en s'associant avec d'autres associés. - Le créateur veut bénéficier, en tant que gérant de la SARL, du statut de salarié et des avantages d'affiliation à la CNSS et aux caisses de retraite. - Les créateurs envisagent à moyen ou long terme, l'introduction de l'entreprise en bourse et la transformation de celle-ci en SA.